

Le sport scolaire à Dakar: De la réforme de l'UASSU à la nouvelle forme

[School sport in Dakar: From the UASSU reform to the new form]

Souleymane Diallo

Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Institut National Supérieur de l'Éducation Populaire et du Sport (INSEPS), Senegal

Copyright © 2024 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the **Creative Commons Attribution License**, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: After several years of lethargy, the revitalization of school sports is driven by a political will implemented since 2016. Have the milestones laid in the high schools of the Dakar academy inspection promoted a real revival? The answers coming from the coordinators during their semi-structured interviews indicate much more the renewal of the defunct USUSA system than real changes. The creation of the regional committee for the management and revival of school sports has not yet succeeded in rolling out all the forecasts of the plans. There has never been a national festival. In high schools, levies are made on the students' enrolment for financing these activities. The confusion between school sport and physical and sports education by the administrations has not favored an effective management of the sports activities of associations, which are almost limited to football and basketball. Despite the establishment of the coincidence between the hours of PSE and SS, the coordinators hardly mobilize students as desired because of the resistance of some teachers who have them in class during certain matches, the lack of follow-up of young talents, the interest in cognitive disciplines carried especially by parents, etc. Finally, the financial motivation of PSE teachers that is considered insufficient has been remained the same. Some of them, certainly monitors, engage in parallel lucrative activities.

KEYWORDS: school sport, revival, lethargy, reform, motivation.

RESUME: La revitalisation du sport scolaire, après plusieurs années de léthargie, est portée par une volonté politique mise en œuvre depuis 2016. Les jalons posés dans les lycées de l'inspection d'académie de Dakar ont-ils favorisé une véritable relance? Les réponses des coordonnateurs émanant des entretiens semi directifs font état, beaucoup plus, de reconduction du système de la défunte UASSU que de changements véritables. La création du comité régional de gestion et de relance du sport scolaire n'a pas encore réussi à dérouler toutes les prévisions des planifications. Il n'y a jamais eu de festival national. Dans les lycées, la base du financement de ces activités est constituée des prélèvements faits sur les inscriptions des élèves. La confusion entre sport scolaire et l'éducation physique et sportive par les administrations n'a pas favorisé une gestion efficace des activités sportives des associations qui se résument quasiment au football et au basketball. Malgré l'établissement de la coïncidence entre les heures d'EPS et de SS, les coordonnateurs peinent à mobiliser comme souhaité les élèves à cause de la résistance de certains enseignants qui les ont en cours pendant certains matchs, du manque de suivi des jeunes talents, de l'intérêt pour les disciplines cognitives porté surtout par les parents, etc. Enfin, la motivation pécuniaire des professeurs d'EPS, jugée insuffisante, est restée la même. Certains d'entre eux, minoritaires certes, s'adonnent à des activités lucratives parallèles.

MOTS-CLEFS: sport scolaire, relance, léthargie, réforme, motivation.

1 INTRODUCTION

La nécessité d'instituer le sport scolaire et universitaire se pose avant tout en termes d'impact positif de cette activité sur les pensionnaires de l'école. Par la pratique scolaire, adaptée et diversifiée d'activités physiques et sportives, la discipline

corporelle concourt à l'épanouissement des élèves, participe à la condition physique et à la bonne santé tout au long de la vie tout en développant des valeurs citoyennes. Pour J. Le Boulch, 1995), c'est « l'adaptation de l'organisme à son milieu » qui est en jeu dans la pratique de cette discipline à l'école. Il permet un engagement corporel et, surtout, tend à donner le goût et le plaisir de pratiquer le sport de façon régulière et autonome. Bref, « l'EPS¹ en général et le sport en particulier ont pour finalité de former des citoyens lucides, autonomes, physiquement et socialement éduqués, dans le souci du vivre ensemble » (F. Maitrepierre et al. 2019, p. 16). C'est pourquoi, après l'UNESCO (1978, art. 1) qui l'érige en « droit fondamental pour tous sans discrimination (...) », le Sénégal adopte la Loi 84 – 59 (Article 2), portant Charte du Sport reconnaît « le droit à les sénégalais à une éducation physique et sportive, facteur d'éducation d'hygiène corporelle et de santé de la jeunesse, au de sport récréatif facteur de détente de loisir et d'animation de masse et au sport de compétition facteur de formation, d'émulation et d'épanouissement physique et moral des individus. » Ainsi, les institutions spécialisées en sport et/ou en éducation doivent en garantir la pratique adéquate. Il faut toutefois remarquer que la pratique sportive scolaire et universitaire est antérieure à ces textes. L'UASSU², créée par le Décret 71-765, est née de la fusion de l'OSSU³ et de l'UASEP⁴ datant respectivement des périodes pré et post indépendance. La structure avait, entre autres missions « de contrôler le fonctionnement des associations sportives de tous les établissements scolaires et universitaires et d'organiser des compétitions scolaires et universitaires sur le plan régional, interrégional, national et international ». Mais la léthargie constatée dans les années 1990 et 2000 et consécutive aux « facteurs limitatifs liés essentiellement à la cohérence et à la pertinence de la politique sportive par rapport aux exigences du sport scolaire et universitaire, aux problèmes d'éthique, de rattachement, de coopération, d'organisation, voire de communication et aux problèmes de moyens à tous les niveaux » (M. M. T. Ndongo, 2009, p. 38). Dix années plus tôt, A. Ciss (1998, p. 29) parlait de « manquements de l'UASSU à sa mission à cause des difficultés de coordination et le boycott des manifestations sportives de professeurs d'EPS devenus plus revendicatifs et d'élèves démotivés ». Face à cette situation, et dans le but de redynamiser le sport scolaire et universitaire, un projet de relance acté par Arrêté n° 02629 et ayant pour vocation de corriger les manquements observés antérieurement, est initié par le Ministère des sports. Mais, les changements préconisés dans la gestion et l'organisation des activités sportives scolaires, à la suite de la léthargie constatée et de la remise en cause de l'UASSU (Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires), ont-ils favorisé le redémarrage et le développement comme souhaité ou exacerbé les difficultés du sport scolaire particulièrement dans la région de Dakar ? Autrement dit, il s'agit d'appréhender, après 6 années d'innovation, la distance entre les volontés de relance du sport scolaire exprimées par les autorités et les réalités pratiques dans les établissements en identifiant les obstacles mis en exergue par les acteurs sur les plans de la gestion et de l'organisation sportives. Dans cette optique, nous avons d'abord défini la méthodologie. Ensuite, les résultats de la recherche sont présentés et analysés. Enfin, la discussion a permis d'interpréter les résultats et de montrer comparativement aux recherches antérieures l'apport de la présente étude.

2 METHODOLOGIE

L'étude est faite dans des établissements scolaires du cycle secondaire de l'inspection d'académie de Dakar caractérisée par « sa forte densité (13364 hab/Km²) soit 1 030 594 habitants vivant sur 77, 12 Km² d'où la forte demande en matière d'éducation et d'activités sportives. En effet, compte 31522 lycéens en 2021 qui fréquentent 93 structures d'enseignement secondaire dont seulement 14 publiques. » (DPRE⁵ 2021, p. 46) Les six grandes structures publiques les plus anciennes de la circonscription ont été choisies pour cette recherche à cause de leurs grands effectifs, des bonnes performances obtenues antérieurement dans le sport scolaire et de l'engagement des professeurs d'éducation physique et sportive dans cette activité. La méthode qualitative a été utilisée avec comme techniques de collecte de données (qualitatives) la recherche documentaire et des entretiens semi directifs puis directifs séparés avec huit (08) coordonnateurs des activités sportives dont six (6) qui exercent cette fonction dans les lycées Lamine Guèye, Blaise Diagne, Mixte Maurice Delafosse, Seydou Nourou Tall, Galandou Diouf et John Fitzgerald Kennedy (1 par école) et 2 coordonnateurs départementaux de l'inspection d'académie de Dakar. Les enquêtés ont la particularité d'avoir exercé pendant au moins 10 ans, géré ces activités scolaires et, par conséquent, vécu les deux modes d'organisation du sport scolaire. Leurs propos ont été enregistrés à l'aide d'un dictaphone et d'un smartphone (iPhone X) puis transcrits textuellement et analysés de manière croisée. La quasi conformité des réponses sur les problèmes de gestion de l'UASSU remise en cause et des difficultés déjà constatés en six (6) années de relance du sport scolaire et

¹ EPS signifie Education Physique et Sportive (PSE is an acronym that refers to physical and sports education)

² UASSU est un sigle qui renvoie à Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires

³ OSSU signifie Office du Sport Scolaire et Universitaire

⁴ UASEP signifie l'Union des Associations Sportives des Ecoles Primaires

⁵ DPRE signifie Direction de la Planification et de la Recherche en Education.

universitaire a facilité l'exploitation des textes transcrits. Les indicateurs qui ont permis de les vérifier sont exposés dans les résultats de la recherche.

3 LES RESULTATS

Les changements suscitent généralement des interrogations sur les modifications apportées à ce qui est déjà connu et des difficultés dans la mise en œuvre des nouvelles propositions. Le cas du sport scolaire en relance dans les lycées de Dakar se pose en termes de gestion et d'organisation des compétitions, mais aussi de motivation des acteurs.

3.1 LA NOUVELLE FORME DE GESTION DU SPORT SCOLAIRE: UNE MUTATION DIFFICILE

La gestion du sport scolaire est analysée en termes de fonctionnalité des structures mises en place pour la coordination des activités et les directives institutionnelles pour l'organisation des compétitions.

3.1.1 DANS LES LYCEES: LA ROUTINE QUASI RECONDUITE

Dans chaque établissement d'enseignement secondaire, un bureau de l'Association Sportive (AS) est installé dès le début de la réforme. Il est constitué du chef d'établissement qui en est le président, des professeurs d'éducation physique et sportive dont l'un occupe le poste de secrétaire général, des élèves et des professeurs. « Ces associations sont instituées par les nouveaux textes de relance du sport scolaire et lors de l'assemblée générale convoquée par les proviseurs le bureau est élu, mais il faut toutefois noter que ceux qui dirigent ces lycées nous délèguent tout ce qui est sport. Ils ne se présentent quasiment pas à ces rencontres. Il en est de même pour nos autres collègues des autres disciplines » (Coordonnateurs Lycées). En fait, avec l'UASSU, ces associations existaient aussi dans les établissements avec quasiment la même configuration. Les acteurs du sport scolaire dans les lycées se posent aujourd'hui la question de savoir ce qui a réellement changé: « on nous demande de les reconstituer alors qu'elles sont là. Ça ressemble à du réchauffé. En reconduisant la même structure, on reconduit aussi les mêmes problèmes » (Coordonnateurs Lycées). En outre, le sport dans ces lycées est beaucoup plus porté par les emplois du temps que par les AS⁶ qui ne fonctionnent réellement qu'avec les maths de football et de basketball interclasses dont la durée n'excède pas un mois pendant toute l'année scolaire. La question de la diversification des activités sportives se pose car, « dans les nouveaux textes, on parle bien de relance du sport scolaire, pourrait-on limiter cela au football et au basketball ? Avec l'UASSU, on faisait aussi l'athlétisme. En plus, il est très difficile de retenir les élèves jusqu'à certaines heures, surtout ceux qui sont en classe d'examen, pendant la période des compositions ou s'ils ont des devoirs programmés. » (Coordonnateurs Lycées). En réalité, les élèves qui doivent s'entraîner et jouer les matchs préfèrent rentrer après les cours car la plupart d'entre eux habitent en banlieue, loin du lycée qu'ils fréquentent. Dans ces lycées dakarois la correspondance des heures de cours d'EPS aux heures d'entraînement, est préconisée non sans difficultés car les compétiteurs ne sont pas dans les mêmes classes. Il s'y ajoute que les bureaux de ces associations se réunissent assez rarement dans les établissements. Certains courriers venant de la hiérarchie et incitant à la préparation des compétitions inter-écoles provoquent l'accélération de la tenue de ces rencontres au cours desquelles les responsabilités de chacun sont rappelées et des propositions d'activités sont faites au chef d'établissement pour les entraînements, la mobilisation des élèves, les réaménagements à faire pour les entraînements, etc. Face à ces situations de changement et de relance déclarée, les acteurs à la base constatent la reconduction quasi mécanique de l'ancienne forme c'est-à-dire l'UASSU.

3.1.2 LES CRG-RSS⁷ ET CDG-RSS⁸ ENTRE LES CHANGEMENTS STRUCTURELS ET LES DIFFICULTES DE COORDINATION

A la faveur des changements préconisés pour relancer le sport scolaire, des structures départementales (CDG-RSS) et régionales (CRG-RSS) sont créées. A Dakar, contrairement à d'autres régions du Sénégal où les IEF couvrent le territoire départemental et les IA sont régionales, la coordination des activités du sport scolaire est faite au niveau des académies desquelles dépendent les lycées (**Loi 2004-37**). Les grandes innovations sont la création du comité régional par un Arrêté du gouverneur et la présidence assurée par l'IA alors que la Coordination des activités revient au chef de service régional des sports. Le reste demeure quasiment inchangé car le CRG-RSS est constitué d'agents du Ministère de l'éducation et d'agents du

⁶ AS signifie Association Sportive

⁷ CRG-RSS signifie Comité Régional de Gestion et de Relance du Sport Scolaire.

⁸ CDG-RSS signifie Comité Départemental de Gestion et de Relance du Sport Scolaire.

Ministère des sports (**Arrêté 02629**). La double tutelle qui existait déjà avec l'UASSU est confirmée. La volonté de faire redémarrer ces activités est manifeste. Mieux, elle a fait l'objet d'un Arrêté n°16491 du ministère de sports. Mais, « la timidité dans la coordination est remarquable, non pas à cause de ceux qui dirigent mais à cause des absences nombreuses aux réunions. » (Coordonnateur IA). Cette situation est confirmée par les coordonnateurs des activités sportives dans les lycées: « on a aussi des activités extra professionnelles et ces rencontres sont convoquées à des jours et heures qui n'arrangent pas tout le monde. (Coordonnateurs Lycées). En fait, des plannings des activités sportives scolaires existent dans les IA ainsi qu'au niveau du service régional des sports. « Pendant toutes ces années, on n'a pas pu exécuter toutes les activités prévues. On atteint à peine le taux de 60% de réalisation » (Coordonnateurs IA). En plus des grèves répétitives des enseignants de ces 5 grands lycées dakarois très majoritairement syndiqués dont ceux en éducation physique et sportive, il faut noter qu'il y a des écoles de l'inspection d'académie de Dakar qui ne sont pas affiliées et donc ne participent pas aux activités sportives scolaires. « Les compétitions toutes les disciplines sportives ciblées pour toutes les catégories doivent déboucher sur les phases nationales / un festival où les finales sont jouées. Ce festival n'a jamais eu lieu à cause des difficultés notées çà et là. » (Coordonnateur IA).

En somme, dans les lycées de l'inspection d'académie de Dakar, les changements préconisés sur le plan des structures de gestion interne du sport scolaire, n'ont généralement pas été constatés à cause de la reconduction des mêmes habitudes et attitudes envers le sport, de la limitation des activités quasiment au football et au basketball, de la disponibilité des élèves, etc. Au niveau régional, l'Arrêté du gouverneur créant le CRG-RSS et le choix du chef de service régional des sports pour coordonner ces activités n'a pas favorisé l'engouement, la réalisation des planifications à cent pour cent.

3.2 LES SEMBLANTS DE CHANGEMENTS DANS L'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Les changements constatés dans l'organisation concernent les conditions de participation et la tenue des compétitions dans les lycées dakarois, notamment ceux dans lesquels se déroule l'étude.

3.2.1 LES CONDITIONS FINANCIERES DE LA RELANCE DU SPORT SCOLAIRE OU DU REDEMARRAGE DE L'UASSU: DE PETITS CHANGEMENTS SANS EFFET

L'organisation des compétitions dans les lycées pour les matchs interclasses et hors de ces établissements dans le cadre de planifications du comité régional exigent des moyens. Dans l'ancienne forme, c'est-à-dire l'UASSU, le financement de ces activités provenait, d'une part, de ressources internes. En effet, des frais d'inscription de chaque élève était prélevé une somme de 200 francs dont 150 francs gérés dans l'établissement par le trésorier de l'association. Le reste est envoyé à l'IA pour les compétitions inter-écoles. Il faut toutefois remarquer qu'un forfait de 25 000 Fr est versé par chaque lycée. D'autre part, ces établissements ont su compter sur le mécénat. De bonnes volontés sollicitées ont généralement répondu favorablement. « *Les montants reçus, depuis que je suis là, varient de 25 000 Fr à 500 000 Fr pour les plus généreux. Nous les avons utilisés à bon escient* » (Coordonnateurs Lycées). En plus, l'Association des Parents d'Elèves (APE) contribue, selon leurs moyens, à la réussite de ces activités sportives. Il en est de même pour le gouvernement scolaire. « *Parfois on réunissait des sommes assez grandes gardées par l'intendant du lycée qui était aussi le trésorier de l'Association. Mais avec les problèmes de l'UASSU qui ont conduit à sa dissolution, cette somme n'est plus mobilisée et c'est l'établissement qui utilise les prélèvements budgétaires pour acheter du matériel didactique et aucune somme n'est envoyée à l'IA* » (Coordonnateurs Lycées). Enfin, les enseignants sont aussi sollicités et le constat de la réduction drastique du montant total de leur participation est assez évocateur du malaise de l'UASSU dans ces établissements. Le diagnostic fait sur cette situation quasi générale notamment par le Ministère des sports en 2000 et analysé par M. Ndongo (2008, p. 26), en matière de financement, devait favoriser des changements. Malheureusement, dans la nouvelle forme de SS⁹, gérée aussi par l'association sportive des lycées et le Comité régional au niveau l'académie, le même mode de financement de la relance du sport scolaire est reconduit. Les inscriptions des élèves, en début d'année, constituent la base à laquelle s'ajoutent des lettres de parrainage et des participations du gouvernement scolaire. Ce fonds jugé insuffisant par les professeurs d'EPS sert actuellement à acheter des maillots, des dossards, des ballons, à louer du matériel de sonorisation et des chaises, à payer le transport des joueurs en cas de déplacement pour disputer des matchs, etc. Dans chacun de ces lycées le cloisonnement entre l'EPS et le sport n'est pas fait. Le matériel est utilisé indifféremment et la question de la relance du sport scolaire se pose toujours auprès des coordonnateurs qui perçoivent beaucoup plus un redémarrage des activités de l'UASSU, après une longue période de léthargie, qu'une relance à proprement parler. « *Rien n'a changé dans le financement. On n'a pas de très fortes sommes qui puissent nous aider à mener toutes les*

⁹ SS signifie Sport Scolaire (School Sports)

activités pour une véritable relance. Si l'Etat veut relancer le sport scolaire, il n'a qu'à mettre les moyens. Pourquoi ne pas créer une ligne budgétaire consistante dans les budgets des établissements pour créer les conditions financière d'une bonne relance? Les talents sont là et la volonté ne manque pas » (Coordonnateurs Lycées). A y voir de plus près, ces coordonnateurs lient la réussite de la relance du sport scolaire à des moyens financiers. Cette conception est assez réductrice de la palette des causes qui ont plombé le sport scolaire car, en plus des fonds, la gestion indifférenciée est indexée.

3.2.2 LES REORGANISATIONS INTERNES DANS LES LYCEES EN FAVEUR DU SPORT SCOLAIRE

A partir de 2017 précisément, tous ces lycées de l'Académie de Dakar, ont ébauché une réorganisation interne en faveur de la relance du sport scolaire, suite à la volonté affichée et actée par les Ministères des sports et de l'éducation. La séparation entre les heures d'entraînement et les heures de cours d'EPS constituaient des difficultés mentionnées par les coordonnateurs. C'est ainsi qu'une proposition quasi harmonisée de faire correspondre les heures d'EPS aux heures d'entraînement est validée. Avec cette option renforcée par l'obligation de présence des élèves sous réserve de la délivrance d'un certificat d'assiduité, les concepteurs du format ont cru que cette question allait être réglée. En réalité, les absences et les retards se sont poursuivis. « Jusqu'à présent, nous comptabilisons des absences comme avant » (Coordonnateurs Lycées).

En outre, cette unité considérée comme salvatrice pose le problème de la planification des activités de l'EPS inscrites dans l'emploi du temps et assujetties à un programme et à une évaluation. C'est ainsi qu'à la question: comment vous vous organisez avec cette unité EPS-SS aux mêmes heures ?, les réponses quasi unanimes des coordonnateurs mettent en exergue le traitement prioritaire de l'EPS et l'accélération des activités du sport scolaire seulement quand il y a programmation de matchs. « En cas de match interclasses, nous les professeurs d'EPS, sommes obligés de nous réunir plusieurs fois et négocier avec d'autres enseignants le déplacement de leurs cours, car les heures ne correspondent pas. Même avec seulement une à deux dates à retenir pour ces activités planifiées du sport scolaire, ce n'est pas facile. Parfois, on est obligé de solliciter l'intervention des censeurs et des proviseurs. » (Coordonnateurs Lycées). Ces problèmes de coordinations et de planning sont davantage exacerbés par le fait que ces lycées sont à cycle long, de la sixième à la terminale. Les effectifs sont grands, le nombre moyen de professeurs d'EPS est 12 sur un nombre total d'enseignants oscillant, selon les lycées, entre 90 et 120.

Aussi, la question de l'emploi du temps se pose aussi en termes de libération des autres élèves pour assister aux matchs. « C'est une obligation et les élèves ne sont pas libérés par nos collègues qui préfèrent continuer leurs cours à ces heures. Ils exigent parfois qu'on écrive des autorisations d'absence pour ces élèves, ce qui n'est pas normal. Malgré les nombreux rappels en réunions de conseil des professeurs, la situation persiste. » (Coordonnateurs Lycées). Pour les élèves qui doivent jouer, la libération est quasi automatique, mais ils sont souvent en retard sur les autres dans certaines disciplines faites aux heures qui correspondent à ces activités (entraînement et matchs) du sport scolaire. Les questions posées par eux-mêmes et en rapport avec ce qu'ils ont raté font souvent l'objet de réponses rapides qui ne favorisent pas la compréhension.

Par ailleurs, la dissociation entre l'EPS et le Sport scolaire n'est pas faite surtout pour le matériel. « C'est toujours l'ancien système qui est reconduit. Il n'y a pas de différences entre le matériel didactique pour l'éducation physique et sportive et le matériel pour le sport scolaire. Cette qui sème la confusion commence au niveau de l'administration. Quand on demande du matériel pour le sport scolaire, les intendants qui gèrent tout ce qui est argent dans les lycées nous disent souvent que le matériel pour l'EPS est déjà acheté. » (Coordonnateurs Lycées). En réalité, la confusion est entretenue par les administrations car, pour les activités du sport scolaire, c'est l'association qui doit rendre compte alors que les dépenses pour l'achat de matériel didactique relèvent des prérogatives des chefs d'établissements. Les textes sont clairs. Les 200 Fr tirés des inscriptions de tous les élèves reviennent exclusivement au sport scolaire. « On nous demande de recourir au mécénat, au parrainage et aux quêtes pour couvrir les dépenses des finales interclasses et autres... Cette situation ne rime pas avec la relance du sport scolaire » (Coordonnateurs Lycées). Il faut toutefois noter qu'entre les professeurs d'EPS de ces lycées qui se sont bien répartis les tâches en EPS et en sport scolaire, la question de la répartition du matériel pour les activités pédagogiques et sportives est réglée. La bonne entente et les planifications concertées ont permis d'en arriver à cette organisation.

En somme, en dehors des lettres de parrainage initiées dans les lycées dakarois et qui ne contribuent pas de manière significative, le mode de financement de la relance du sport scolaire et de l'UASSU jugé peu efficace est resté quasiment le même. La gestion efficiente exige la séparation entre l'EPS pris en charge par les budgets des écoles et l'argent de la RSS devant être géré par l'AS qui doit rendre compte en assemblée générale. En outre, les réorganisations internes en faveur de la relance du sport scolaire dans ces lycées, ont eu pour effet, d'une part, la volonté de faire correspondre les emplois du temps de l'EPS et du sport scolaire pour lutter contre les absences qui ont persisté. En plus, l'EPS est priorisé sur le SS, l'obligation de libérer les élèves pour assister aux matchs du SS se heurte à la résistance de certains professeurs et la confusion dans la gestion du matériel didactique et du SS est entretenue par les administrations des établissements.

3.3 LES ACTEURS DU SPORT SCOLAIRE ENTRE MOTIVATION ET DEMOTIVATION APPARENTES

La prise en charge du sport scolaire dans le cadre de la relance se pose aussi en termes de motivation des acteurs. En première ligne, les professeurs d'éducation physique et sportive sont ceux qui ont la responsabilité d'organiser les activités des associations sportives dans les lycées. Ces derniers, en plus des heures d'EPS figurants les différents emplois du temps des classes tenues, font un travail de plus pour les entraînements, les matchs dans les différentes disciplines retenues. A la question, ces heures de plus, sont-elles payées ?, les réponses des coordonnateurs sont concordantes: « *Seules trois 3 heures supplémentaires mensuelles nous ont payées. On l'a dit à plusieurs reprises, mais les patrons ont décidé de ne pas de ne pas revaloriser. Ils savent pertinemment que nous faisons beaucoup plus. On n'y peut rien.* » A y voir de plus près, les décideurs (Ministères des sport et de l'éducation) ont maintenu quasiment le même système de prise en charge de l'UASSU. Les mêmes causes occasionnant les mêmes effets, le scénario du délaissement semble être bien enclenchées par les principaux acteurs à la base. En effet, il est fréquent de retrouver certains de ces enseignants spécialistes du domaine dans d'autres établissements privés donner des cours d'EPS ou d'encadrement des encadrateurs des équipes engagées. D'autres dirigent des activités de salles de mise en forme dans la capitale et/ou ont signé des contrats pour du fitness à domicile. Ces activités parallèles génèrent beaucoup plus de revenus que la somme équivalente aux trois heures supplémentaires mensuelles de l'UASSU reconduites pour la nouvelle forme de relance du sport scolaire. « *Même si ces derniers sont minoritaires, ils peuvent porter un coup à la bonne relance du SS et entraîner aussi les autres dans ce sillage. Ce serait regrettable. Pour le moment, nous faisons marcher les choses avec les moyens du bord et rappelons assez souvent à nos collègues la législation et toute la conscience professionnelle qui doivent nous habiter* » (Coordonnateurs Lycées). Dans tous les cas, il s'agit d'une obligation professionnelle et aucun d'entre eux n'a renoncé à ces heures supplémentaires payées par l'Etat. Dans cette situation, relance du sport scolaire peut-elle s'opérer comme souhaitée dans la Lettre de Politique Sectorielle de Développement des Sports (LPSDS) 2016-2020 et pas encore réactualisée.

En outre, les plaintes des élèves remontées par les coordonnateurs sont génératrices de démotivation. En effet, la question du suivi des jeunes talents est un problème récurrent. Ils sont utilisés pour le sport scolaire et c'est fini. A la question: Pensez-vous que l'école peut produire de champions comme avant ?, les coordonnateurs affirment « *Oui, mais c'est le suivi des jeunes talents qui manque. En six (6) années de relance du sport scolaire, il n'y a pas encore eu de festival national. C'était un moment fort de découverte par le monde extra-scolaire du don en matière de sport de ces jeunes produits de l'école.* » En fait, les recruteurs et les autres professionnels du sport ont exploité cette faille du sport scolaire pour se faire des marchés juteux. Les écoles de football et les clubs d'athlétisme sont aujourd'hui les principales pourvoyeuses de talents. C'est pourquoi, il arrive que des professeurs courent derrière des élèves pour leur faire respecter les heures d'entraînement. Cette situation est davantage exacerbée par l'attitude des parents qui n'encouragent pas ces activités et ne cautionnent pas les retours tardifs de leurs enfants dans les maisons. La priorité est donnée aux études dans les disciplines cognitives. De l'avis de M. Ndong (2008), parlant de l'UASSU, « les parents investissent beaucoup d'argent pour la scolarité de leurs enfants afin qu'ils réussissent dans leurs études. Dans études, ils ne comptent pas l'EPS, encore moins le sport scolaire. C'est encore plus grave si on demande aux élèves enrôlés dans les équipes de se débrouiller par leurs propres moyens pour être présents aux entraînements et pour les matchs ». En réalité, avec la relance, dans ces lycées, les déplacements sont pris en charge par les établissements. Au lycée Maurice Delafosse, par exemple, les élèves joueurs reçoivent 1000 Fr pour chaque déplacement et les encadrateurs 2000 Fr. Enfin, des positions divergentes sont constatées dans les propos des coordonnateurs sur la prise en charge totale des blessés. Si dans certains établissements les soins médicaux sont entièrement recouverts par les écoles et de concert avec le médecin des écoles, dans d'autres, ce n'est pas le cas. L'école assure les premiers soins et les parents font le reste avec certes des réductions sur présentation du bulletin médical signé par le proviseur. Tous ces facteurs non exhaustifs contribuent au découragement des élèves et favorisent une relance du sport scolaire qui fonctionne au ralenti.

En somme, la démotivation des enseignants se manifeste d'abord par la reconduction du mode de prise en charge financière de l'UASSU jugé insuffisant et favorisant la priorisation des activités lucratives parallèles. Les élèves se plaignent à la fois du manque de suivi des talents, subissent une pression parentale pour la priorisation des disciplines cognitives et du la prise en charge partielle des blessés.

4 DISCUSSION

Des changements aux allures de réformes sont très souvent opérés dans le sport scolaire. Pendant la colonisation, « la formation d'une jeunesse forte dans le cadre de l'éducation générale » (J-P Calde, 2000, p. 71) était une préoccupation majeure. « L'école sera utilisée pour la formation de futurs soldats » (B. Deville-Danthu, 1997, p. 30). « Le passage de l'OSSU (Office du Sport Scolaire et Universitaire) pendant la colonisation à l'UASEP (l'Union des Associations Sportives des Ecoles Primaires) a été favorisé par un changement d'objectif » (A. W. Kane, 2005). Par la suite, le besoin d'unité sportive à l'école a conduit au remplacement de cette structure par l'UASSU (l'Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires) créée

par Décret N°71-765 qui « participa à l'impulsion puissante d'une politique d'animation, de massification et d'éclosion de jeunes talents sportifs » (M. Mané, 1996, p. 2). Mais cette structure, dans les constats, a connu de nombreuses difficultés allant de « la faible participation des élèves » (A. Ciss, 1998) aux « problèmes matériels et financières » (Sy Kader, 1995) ayant conduit à sa léthargie. C'est ainsi que des réflexions pour une nouvelle forme ont permis d'adopter « des stratégies de relance du sport scolaire » (Min. des Sports, 1998). La généralisation de l'application des mesures prises en faveur de la relance du sport scolaire est effective depuis 6 ans et aucun bilan ou étude sur les pratiques actuelles en rapport avec les causes des difficultés de la défunte UASSU, n'est encore réalisée. Pour cette raison, cette étude est faite pour contribuer à mettre en exergue les problèmes et à alerter les acteurs sur la distance entre les volontés politiques de relance du sport scolaire et les pratiques actuelles dans les lycées.

Par ailleurs, sur le plan de l'acceptabilité des résultats, nous admettons que toute réflexion scientifique sur une politique étatique qui est en train d'être mise en œuvre doit être exhaustive pour être convaincante. Cette recherche se limite à une partie des lycées de l'inspection d'académie de Dakar. Il s'agit donc d'une étude de cas et compte tenu « des différentes réalités zonales et régionales impactant sur l'éducation physique et le sport à l'école » (S. Diallo, 2021), la généralisation est quasiment impossible. Mieux, dans ces 6 établissements grands, anciens et à cycle long (de la 6^{ème} à la terminale) qui constituent notre champ d'étude, seuls les coordonnateurs du sport scolaire sont interrogés alors que les professeurs d'EPS impliqués dans le sport scolaire qui y exercent sont plus de cinquante (50). L'élargissement du groupe des enquêtés pourrait participer à relativiser les résultats. Pour toutes ces raisons, certainement, R. Zouckermann, (1968, p. 241) faisait remarquer « qu'il est difficile de convaincre en science même si le chercheur arrive à une vérité ». Et comme pour l'appuyer, H. I. Marrou (1975, p. 2) soutient que « cette réalité peut être due aux démarches et aux contraintes liées à l'objet de recherche ». En fait, la méthode qualitative a été privilégiée sur celle quantitative. Cette dernière aurait permis, en fait, de recueillir des statistiques sur le nombre de matchs joués à mettre en rapport avec les planifications qui existent dans chacun de ces lycées, sur le nombre de joueurs enrôlés dans les différentes équipes de football et de basketball en rapport avec les prévisions des professeurs d'EPS, les sommes d'argent mobilisées dans ces établissements chaque année en rapport avec les résultats obtenus, etc.

Enfin, au cours de la recherche, nos discussions parallèles avec certains acteurs (élèves joueurs et supporters, membres des administrations, etc.) nous ont fait remarquer des positions, minoritaires certes, mais différentes de celles des coordonnateurs et non prises en compte à cause du cadrage méthodologique déjà stabilisé. Le cas échéant, la convergence de données recueillies auprès des coordonnateurs a permis de faire des analyses intéressantes et de déboucher sur des vérités concrètes, mais la confrontation de positions contradictoires qui a manqué dans cette étude sur le déroulement de la nouvelle forme de sport scolaire à Dakar pourrait conforter ou fragiliser ces résultats. Pour cette raison, certainement, B. Jourdan (1998, p. 279) affirmait: « qu'il est nécessaire de prendre en compte les divergences, de multiplier toujours plus les éléments d'une situation afin de créer les conditions d'une controverse positive sur la validité des résultats ». Bref, il s'agit d'une étude participant à mettre en exergue certaines difficultés de la relance du sport scolaire dans les six (6) grands lycées de l'inspection d'académie de Dakar.

5 CONCLUSION

Après plusieurs années de léthargie et d'inertie du sport scolaire dans les écoles sénégalaises, l'UASSU, structure chargée de son organisation, a été remise en cause et des stratégies de relance du sport scolaire sont théoriquement instaurées et appliquées depuis sic (6) ans. Mais les modifications actées sur le plan de la gestion avec une plus grande implication des autorités administratives et académiques dans la coordination des activités n'ont pas conduit aux changements souhaités. Dans les lycées, les acteurs ne font quasiment pas la différence entre ce qui est actuellement fait dans cadre de la relance du sport scolaire et ce qui existait du temps de l'UASSU. Les attitudes des gestionnaires de l'école sont restées quasiment les mêmes et les activités sportives se résument, à quelques exceptions près, au football et au basketball. Dans la chaîne de coordination, la création de la structure CRG-RSS et le choix du chef des services régionales de sport pour impulser la nouvelle dynamique n'a favorisé que très timidement l'engouement. L'objet de réalisation de toutes les activités des planifiées annuellement n'est jamais atteint. En outre, une seule innovation sur le mode de financement des activités de la relance du sport scolaire est constatée dans ces lycées. Il s'agit des lettres de parrainage. Les actions de mobilisation de fonds sont restées quasiment les mêmes que celles de la défunte UASSU et l'ancien système de gestion est reconduit. Les prélèvements sur les inscriptions des élèves en début d'année constituent la base des finances des associations sportives. L'ordonnateur des dépenses est le proviseur et le trésorier est toujours l'intendant. Ces derniers confondent souvent l'argent du SS devant être géré par l'association à celui existant dans le budget de l'établissement et devant servir à l'achat de matériel didactique. Par ailleurs, les réorganisations internes en faveur d'une pratique sportive effective dans ces lycées ont favorisé quelques difficultés inhérentes à la volonté de faire correspondre les emplois du temps de l'EPS à ceux du SS, la résistance de certains enseignants devant l'obligation de libérer les élèves afin qu'ils puissent assister aux matchs, etc. Enfin, la démotivation de certains acteurs favorisant leur manque d'engagement pour ce sport scolaire est liée au maintien du nombre d'heures supplémentaires payées

mensuellement comme dans l'ancien système, aux activités lucratives parallèles des professeurs d'EPS, aux difficultés de mobilisation des talents pour la formation des équipes, au manque de suivi des jeunes élèves doués dans un sport pour une orientation possible vers le haut niveau, à la pression parentale sur les élèves pour la priorisation des autres disciplines d'enseignement, la prise en charge partielle des blessés, etc.

REFERENCES

- [1] J. Leboulch, «*Mouvement et développement de la personne*», Coédition Vigot/Sported, 1995.
- [2] F. Maitrepierre, C. Schissler, B. Cribier, D. Lipsker, Ulcérations de lésions cutanées lymphomateuses sous brentuximab-védotine chez un patient atteint de syndrome de Sézary, In *Annales de Dermatologie et de Vénérologie*, pp. 198-201, 2019.
- [3] UNESCO, Charte Internationale du Sport, 1978.
- [4] Loi 84 – 59 portant Charte du sport au Sénégal. Elle a été délibérée et adoptée par l'Assemblée nationale du Sénégal le vendredi 04 Mai 1984 en séance plénière.
- [5] Décret 71-765 du 12 Juillet 1971 portant réglementation des activités physiques sportives scolaires et universitaires dans le cadre de l'UASSU qui est reconnue d'utilité publique par Décret n° 72 - 4361 MINT /DAGAT du 14 avril 1972.
- [6] M. M. T. Ndong, Essai d'identification des problèmes limitant le développement du sport au Sénégal: cas du secteur scolaire et universitaire, Mémoire de maîtrise es-sciences et techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS), 2008.
- [7] A. Ciss, Etude de l'évolution du taux de participation des élèves et étudiants au niveau des activités organisées par l'U.A.S.S.U. au Sénégal. Mémoire de maîtrise ès STAPS, INSEPS, DAKAR, 1998.
- [8] Ministère des sports (Sénégal), Arrêté 02629 du 27 Février 2015 portant création du comité national de gestion et relance du sport scolaire, 2015.
- [9] République du Sénégal, Loi 2004-37 Loi 2004-37 du 15 Décembre 2004 modifiant et complétant la loi d'orientation de l'Education nationale n° 91-22 du 16 Février 1991.
- [10] Ministère des sports (Sénégal), Arrêté 02629 du 27 Février 2015 portant création du comité national de gestion et relance du sport scolaire, 2015.
- [11] M. M. T. Ndong, Essai d'identification des problèmes limitant le développement du sport au Sénégal: cas du secteur scolaire et universitaire, Mémoire de maîtrise es-sciences et techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS), 2008.
- [12] J-P Calde, Les politiques sportives en France, éléments de sociologie, Paris, *Economica*, 2000.
- [13] B. Deville-Danthu, Le sport en noir et blanc, Du sport colonial au sport africain dans les anciens territoires français d'Afrique occidentale (1920-1965), Paris, Éditions L'Harmattan, 1997.
- [14] A. W. Kane, Le sport au Sénégal. Analyse socio-historique de la diffusion et de l'encadrement des pratiques (1920-2005), Thèse de Doctorat Université de Bordeaux 2 soutenue le 21 Novembre, 2005.
- [15] Décret 71-765 du 12 Juillet 1971 portant réglementation des activités physiques sportives scolaires et universitaires dans le cadre de l'UASSU qui est reconnue d'utilité publique par Décret n° 72 - 4361 MINT /DAGAT du 14 avril 1972.
- [16] M. Mané, Le sport scolaire et universitaire au Sénégal: les problèmes liés à son développement, Mémoire de maîtrise en STAPS, INSEPS – UCAD, 1996.
- [17] A. Ciss, Etude de l'évolution du taux de participation des élèves et étudiants au niveau des activités organisées par l'U.A.S.S.U. au Sénégal. Mémoire de maîtrise ès STAPS, INSEPS, DAKAR, 1998.
- [18] K. Sy, Rapport Secrétaire général national de l'UASSU pour l'année scolaire 1994-1995, présenté au conseil national de l'UASSU le 6 Décembre.
- [19] S. Diallo, L'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école élémentaire au Sénégal: De la mesure pour l'EPS à l'EPS sur mesure, Dakar, l'Harmattan Sénégal, 2021.
- [20] R. Zouckermann, *Galilée, penseur libre*, Editions de l'Union Rationaliste, Paris, 1968.
- [21] H. I. Marrou, *De la connaissance historique*, Editions Seuil, Paris, 1975.
- [22] B. Jourdan, *Impostures scientifiques*, Editions La découverte/Alliages, Paris, 1998.